



Chloé COULMIER

Educateur canin diplômé d'Etat

Siège : 4 rue du Moulin 51130 Clamanges

06 51 25 10 20

chloe.coulmier@outlook.fr

Contrat de garde de chien

Propriétaire du chien

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

N°téléphone : /

Adresse mail :@.....

Coordonnées des personnes à contacter en cas de problème majeur :

.....
.....
.....

Animal en garde

Nom :

Race : Sexe : Mâle/Femelle

Identification : Né(e) le : Stérilisé(e) : OUI/NON

Problème de santé :

Vétérinaire traitant :

Durée du séjour

Le jour d'arrivée est toujours compté, le jour de sortie ne l'est pas si l'animal est repris avant 12h.

Jour d'arrivée.....à.....h..... Jour de sortie :.....à.....h.....

Tarif chenil : 15 euros/jour

Garde exclusive : 25 euros/jour

Les propriétaires confirment qu'ils ont pris connaissance des tarifs pratiqués ainsi que des conditions ci-après et déclarent les accepter sans réserve. Fait en double exemplaire,

Date et signature

Conditions générales

1. Le carnet de santé (ou passeport) ainsi que la carte d'identification de chaque animal seront exigés et conservés à la pension pendant toute la durée du séjour de l'animal.
2. Le propriétaire s'engage à me signaler d'éventuels problèmes caractériels, problèmes de santé, des traitements vétérinaires propres à son animal.
3. La vermifugation et un traitement antiparasitaire sont obligatoires avant l'admission. Dans le cas où l'animal présente des parasites externes (puce, tiques...) ou internes (vers), je me réserve le droit de le traiter ou de le faire traiter par un vétérinaire. Les fournitures et prestations seront facturées en supplément.
4. Les croquettes sont amenées par le propriétaire, s'il en manque ou si celui-ci choisit de ne pas les amener, elles seront facturées à hauteur de 3 euros/jour quelque soit la race.
5. Si le chien est catégorisé, me fournir une photocopie de l'assurance et du permis provisoire ou définitif de détention du chien, ainsi que laisse et muselière comme le stipule la loi.
7. En cas de problème de santé survenant durant le séjour, le propriétaire m'autorise à procéder aux soins et interventions vétérinaires nécessaires, et accepte d'en régler les frais par remboursement sur justificatifs.
8. Ma responsabilité sera dégagée lors de tout incident imprévisible (crise cardiaque, vieillesse...). En cas de décès de l'animal, sur demande et à la charge du propriétaire, sera pratiquée une autopsie pour déterminer les causes du décès. Un compte-rendu et une attestation établis par le vétérinaire lui seront remis.
9. Le propriétaire de l'animal indiquera obligatoirement sur le contrat de réservation un numéro de téléphone afin de le prévenir en cas d'urgence.
10. J'accepte les « affaires personnelles » (jouets, panier, coussin...) de l'animal, mais décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration.
11. A leur arrivée, par souci de sécurité, les chiens doivent être tenus en laisse.
12. Je m'engage à prodiguer tous les soins nécessaires au bien-être de l'animal.
13. Tout séjour de durée inconnue (pour hospitalisation de son propriétaire ou autres raisons) fera l'objet d'une caution d'un montant de 100 euros rendue à la sortie de l'animal. Le propriétaire ou un membre de sa famille s'engage à régler les frais de garde une fois par mois.
15. Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue au contrat, le client s'engage à en aviser la pension et à en payer le surcoût de garde selon le tarif en vigueur. A défaut et sans nouvelle de votre part au bout de 8 jours calendaires après la date convenue sur le contrat de pension, il est alors considéré comme abandonné. L'animal sera alors confié à une association de secours ou un refuge, et tous les suppléments seront à la charge du propriétaire y compris les frais de pension.
16. En me confiant son animal et en signant ce règlement, le propriétaire adhère à ces conditions.

Le Signature